



COMMUNIQUÉ DE PRESSE (Pour publication immédiate)

NO-NAIL BOXES contribue à la gestion durable des forêts

Dans le cadre de sa politique RSE, NO-NAIL BOXES place le respect de l'environnement au cœur de ses préoccupations. En obtenant la certification PEFC, la société apporte la preuve à ses clients que ses caisses pliantes en contreplaqué contribuent à la gestion durable des forêts, c'est-à-dire une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

Mais comment cette labellisation se traduit-elle au sein de l'entreprise NO-NAIL BOXES ? Quelles mesures ont été prises dans la société pour correspondre aux critères nécessaires à l'obtention du label PEFC, dont le respect de l'environnement, l'équilibre économique et le bien-être social ?

Le contreplaqué comme matière première



Tout commence par le choix des matériaux entrant dans la fabrication de ses caisses pliantes en bois contreplaqué. Le bois contreplaqué, principalement constitué de bouleau russe, représente une grande partie de la matière première utilisée par l'entreprise pour produire ses caisses pliantes pour l'industrie.

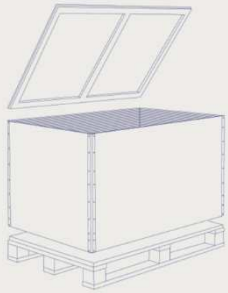
Le bois massif, qui est entre autres du sapin rouge et blanc du nord, est conforme à la norme NIMP 15 (Norme Internationale de Mesures Phytosanitaires n°15). Adoptée par la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, cette norme a pour objectif de limiter les risques liés à l'introduction ou la propagation de maladies et d'insectes qui pourraient affecter de façon négative les plantes ou les écosystèmes. Ainsi, le bois est placé dans des enceintes de traitement et est chauffé à un minimum de 56 °c pendant au moins 30 minutes.

L'important choix des fournisseurs

Dans un contexte où chaque entreprise labellisée PEFC est soumise à un suivi et un contrôle strict des flux de bois par un organisme indépendant, qualifié et accrédité, il convient de bien sélectionner ses fournisseurs : « Nous travaillons tout d'abord avec des fournisseurs pérennes ! Ce sont des collaborations de longue durée. Ensuite il faut que ces fournisseurs aient des pratiques sociales qui correspondent aux nôtres », déclare Philippe Winkin, Industrial Manager chez NO-NAIL BOXES.

NO-NAIL BOXES s'engage à être un client fidèle auprès de ses fournisseurs mais cela doit se dérouler au sein d'une collaboration win-win. Il faut des matières premières de qualité et des pratiques sociales similaires. Deux conditions indispensables pour que NO-NAIL BOXES puisse prétendre produire des emballages responsables et de qualité.





Des caisses aisément recyclables

Afin d'assurer un recyclage en bonne et due forme des caisses, NO-NAIL BOXES conseille à ses clients de contacter leur gestionnaire de déchets local habituel afin qu'il procède à l'enlèvement des caisses à recycler.

Ce dernier les acheminera dans une usine de recyclage/valorisation où les caisses seront broyées avant que le bois contreplaqué et l'acier qui les composent ne soient séparés de manière automatique, les particules d'acier étant facilement récupérées par aimantation. Ainsi, le bois servira, par exemple, à la production d'électricité et de chaleur (cogénération), tandis que l'acier entamera sa deuxième vie.

NO-NAIL BOXES dispose également du label luxembourgeois « SuperDrecksKëscht® fir Betriber », qui prouve que l'entreprise s'implique dans la prévention, la gestion et la réduction des déchets.



L'environnement est l'affaire de tous

Afin de produire des emballages responsables, il faut également encourager une gestion écologique en interne. En effet, depuis plusieurs années, NO-NAIL BOXES a mis en place une série de mesures pour encourager ses employés à adopter une démarche écoresponsable.

Michèle-Detaille, Administrateur-délégué du Groupe ALIPA, l'atteste : « Le développement durable pour une entreprise, c'est tout d'abord d'être profitable pour exister encore demain. La bonne gestion des entreprises induit très souvent des comportements positifs pour l'environnement : dans notre cas, la récupération de l'acier et l'optimisation des chutes de bois et contreplaqué réduisent l'utilisation de matières premières. Une nouvelle organisation des bureaux qui tient compte des nouveaux modes de travail : temps partiels, télétravail... permet aussi de dimensionner au mieux les bâtiments. »

Le concept de caisse pliante en contreplaqué

Le concept de caisse pliante en contreplaqué est apparu en 1921. Dès 1936, le procédé NO-NAIL (sans clou) a été breveté et la production a commencé dans une usine de Liverpool (Royaume-Uni). En 1961, une filiale a été créée à Ettelbruck. Rachetée en 1996 par un groupe d'investisseurs privés, la production des caisses pliantes en bois contreplaqué et en acier était enfin transférée, en 2006, à Wiltz.

Chaque année, ce sont quelques 450.000 caisses, dont 95% sur-mesure, qui sortent des lignes de production de NO-NAIL BOXES. Réparties à travers l'Europe, la plupart de ces caisses sont destinées à la grande exportation, les expédiant par air, terre ou mer.

Certifiée ISO 9001, 14001 et 27001, AEO, PEFC, RSE, SuperDrecksKëscht fir Betriber et Sécher a Gesund mat System, NO-NAIL BOXES est intégrée dans la division emballage du Groupe ALIPA, spécialiste luxembourgeois de l'emballage et du levage industriels, qui compte au total environ 150 salariés.

Note pour la rédaction, non destinée à la publication

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :



NO-NAIL BOXES (ALIPA Group)
Jenny LENTZ – Communication Officer
25, Salzbaach – L-9559 Wiltz
Tél : +352 81 92 81 259 – Email : jlentz@alipa.lu
Visitez notre site : www.alipa.lu

